

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 11 juillet 2016, à 19 h, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de Mme Christiane Auclair (district 2),

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 237-07-16

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 238-07-16

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous (ajout des points 10 et 28 :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 07-2016

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt de la liste des immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées et autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes

Avis de motion

8. Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration.
9. Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 625-11 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration, phase 2
10. Avis de motion – Adoption d'un règlement établissant la tarification des différents services offerts par la Ville

Règlements

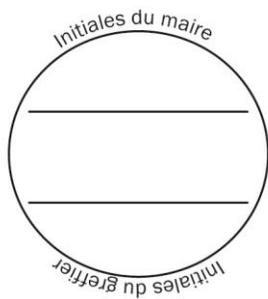
11. Adoption du Règlement 783-16 – Règlement établissant la tarification des différents services offerts par le Service de la sécurité publique
12. Adoption du Règlement 784-16 – Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04, relativement à l'ajout de la classe « chalet » dans les zones RF-15, RF-16 et RF-17
13. Adoption du Règlement 786-16 – Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 716-14

Trésorerie

14. Virement budgétaire N° 6
15. Transfert du Fonds de roulement
16. Transfert du Fonds de parc et terrain de jeux
17. Demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Exercice 2016-2017
18. Autorisation de vente des immeubles à l'enchère publique (défaut de paiement de taxes)

Approvisionnements

19. Adjudication de contrat à Hewitt Équipement pour l'achat d'une rétrocaveuse



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

20. Adjudication de contrat à Cam-Concept pour l'acquisition d'une remorque de type *Hook-lift*
21. Adjudication de contrat à *GPLC Arpenteurs* pour les services professionnels pour des arpenteurs-géomètres
Urbanisme
22. Demande de dérogation mineure – 91, rue Zurich
23. Demande de dérogation mineure – 170, avenue Sainte-Brigitte
24. Demande de PIIA – 251-253, avenue Sainte-Brigitte
25. Demande de PIIA – 443, avenue Sainte-Brigitte
26. Demande de PIIA – 1025, avenue Sainte-Brigitte
Travaux publics
27. Directive de paiement N° 3 – Construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs
28. Directive de paiement N° 5 – Intersection des Monardes – des Saphirs
Loisirs
29. Nomination des membres du Comité consultatif des arts, de la culture et du patrimoine (CCACP)
Ressources humaines
30. Confirmation d'embauche de quatre (4) pompiers premiers-répondants, temps partiel
31. Nomination de Mme Julie Pellerin au statut d'employé régulier à titre d'inspectrice en bâtiment
32. Embauche de Nathan Johnson, poste étudiant pour la période estivale, dans le cadre du Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec, « Un pont vers demain »
Divers
33. Modification au calendrier des séances
Période de questions
34. Période de questions
Dispositions finales
35. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 239-07-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

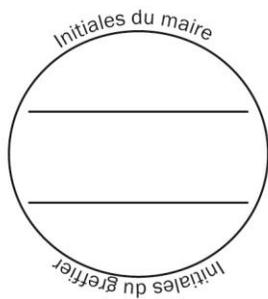
**La mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. 240-07-16 ADOPTION DES COMPTES
Adoption des comptes – Lot 07-2016
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 07-2016 au montant de 438 700.00 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

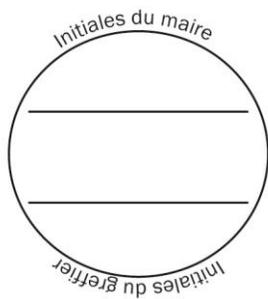
| Sommaire des effets présentés au conseil | |
|---|-------------|
| AECOM Consultants inc. | 8 795.58 \$ |
| Air Liquide Canada inc. | 4 500.23 \$ |
| Alex Morin | 1 000.00 \$ |
| Amélie Fortier | 16.00 \$ |
| Annie Chênevert | 36.00 \$ |
| Arde! Électrique inc. | 6 400.46 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Nº de résolution ou annotations

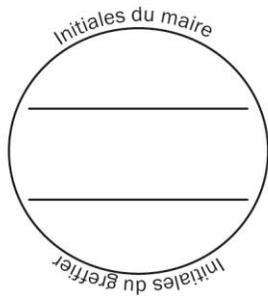
| Sommaire des effets présentés au conseil | |
|--|--------------|
| Asphalte Lagacé Ltée | 555.35 \$ |
| Atlantis Pompes Ste-Foy | 192.22 \$ |
| Batteries Expert | 583.50 \$ |
| Bell Canada | 1 701.33 \$ |
| Bell Mobilité Cellulaire | 534.16 \$ |
| Bell Mobilité Téléavertisseur | 137.06 \$ |
| Béton sur mesure inc. | 3 438.90 \$ |
| Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC | 931.17 \$ |
| Bodan Records | 150.00 \$ |
| C.A.F. Fortier excavation | 15 262.44 \$ |
| Cain Lamarre Casgrain Wells | 5 594.41 \$ |
| Canac | 1 271.42 \$ |
| Capitale Hydraulique | 179.31 \$ |
| Carrières Québec inc. | 8 862.67 \$ |
| Castonguay Charles-Émiles | 110.00 \$ |
| CCAQ | 282.15 \$ |
| Centre Hydraulique GMB inc. | 1 970.29 \$ |
| Centre Loca-tout | 1 034.11 \$ |
| Chantal Couturier | 20.00 \$ |
| Chorale Écho des montagnes | 250.00 \$ |
| Chouinard Marie-Ève | 350.00 \$ |
| Christine Levasseur | 17.50 \$ |
| Cindy Lagacé | 25.50 \$ |
| CONFIAN | (8.57) \$ |
| Costco American Express | 0.98 \$ |
| Croisières A.M.L. | 2 479.40 \$ |
| Daniel Brazeau, consultant | 1 358.72 \$ |
| Daniel Goudreault | 875.00 \$ |
| Desjardins Auto Collection | 172.41 \$ |
| Dion Rhéaume Avocats inc. | 1 955.15 \$ |
| Distribution Michael Prévost | 230.15 \$ |
| Drolet ressort inc. | 159.25 \$ |
| Employé #253 | 115.82 \$ |
| Employé #422 | 32.68 \$ |
| Employé #433 | 46.87 \$ |
| Employé #78 | 639.84 \$ |
| EMRN inc. | 506.96 \$ |
| Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval | 1 500.00 \$ |
| Fernande Boudreault | 25.75 \$ |
| Fournitures de bureau Denis | 1 024.43 \$ |
| France Blumhart-Thomassin | 17.50 \$ |
| François Matte | 2 200.00 \$ |
| Frank Langevin 1990 inc. | 2 335.14 \$ |
| G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés | 1 371.08 \$ |
| Garda World | 240.32 \$ |
| Gardium sécurité inc. | 607.93 \$ |
| Gaudreau environnement inc. | 36 401.95 \$ |
| Geneviève Riverin-Boillard | 35.75 \$ |
| Gérard Bourbeau et Fils inc. | 242.32 \$ |
| Gilbert Tremblay | 906.66 \$ |
| Grégoire Chelmy | 500.00 \$ |
| Groupe financier AGA inc. in trust | 381.41 \$ |
| Groupe Samajam Inc. | 11 497.50 \$ |
| Groupe Ultima inc. | 604.00 \$ |
| Guillot 1981 inc. | 1 125.13 \$ |
| Gurval Nicolas | 1 125.00 \$ |
| Hydro Québec | 28 898.71 \$ |
| Ici l'info | 1 847.65 \$ |
| IGA | 174.56 \$ |
| Imprimerie Sociale | 573.73 \$ |
| Info Page | 82.09 \$ |
| Introspection | 3 775.78 \$ |
| Iron Mountain Canada Operations ULC | 117.57 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Nº de résolution ou annotations

| Sommaire des effets présentés au conseil | |
|---|--------------|
| J.A Rosaire Boucher | 225.00 \$ |
| Javel Bois-Francs inc. | 641.41 \$ |
| Johanne Fortin | 50.00 \$ |
| Josiane Bisson | 169.50 \$ |
| KAR-BAT INC. | 454.15 \$ |
| Karine Lamarche | 33.50 \$ |
| Konica Minolta Business Solutions | 1 177.16 \$ |
| La Mutuelle des municipalités du Québec | 5 000.00 \$ |
| Laboratoires d'expertises de Québec Itée | 7 285.90 \$ |
| Latulippe inc. | 359.99 \$ |
| Lavery, De Billy | 2 501.22 \$ |
| LDA Services conseils | 9 198.00 \$ |
| Le groupe Déziel | 574.88 \$ |
| Le Trèfle d'Or | 2 380.30 \$ |
| les 6-DS | 862.31 \$ |
| Les Ateliers de l'EDQ | 26.59 \$ |
| Les Consultants S.M. inc. | 4 665.18 \$ |
| Les Copies de la Capitale inc. | 331.98 \$ |
| Les entreprises Tréma | 3 553.88 \$ |
| Les équipements L.A.V. | 155.22 \$ |
| Les huiles Desroches inc. | 426.83 \$ |
| Les Industries Scriptam | 124.17 \$ |
| Les pièces d'équipement Bergor inc. | 830.27 \$ |
| Les produits Opti-max inc. | 229.15 \$ |
| Les Serres N.M. Enr. | 2 422.02 \$ |
| L'Heureux inc. | 487.95 \$ |
| Louis Hamel enr. | 2 746.64 \$ |
| LSM ambiocréateurs | 6 898.50 \$ |
| Luc Barré | 500.00 \$ |
| Lumen | 320.01 \$ |
| M Broderie | 2 811.51 \$ |
| M. Lemieux inc. | 3 787.82 \$ |
| M.R.C. de la Jacques-Cartier | 9 395.48 \$ |
| Macpek Inc | 695.50 \$ |
| Marie-Ève Côté | 14.25 \$ |
| Marie-Ève Thomassin | 197.18 \$ |
| Marie-Josée Lussier | 17.50 \$ |
| MED Express | 737.88 \$ |
| Mélanie de Beaumont | 32.00 \$ |
| Ministre du Revenu du Québec | 38 263.12 \$ |
| Mont St-Castin les Neiges inc. | 3 868.26 \$ |
| Morin Blouin & associés, Membre du Groupe FEC | 5 112.07 \$ |
| Morneau Chantale | 495.00 \$ |
| Nicolas Jarret | 750.00 \$ |
| Orizon mobile | 141.31 \$ |
| Outils Plus M.J. Inc. | 919.57 \$ |
| Pâtisserie le Far | 195.00 \$ |
| Pause café Soleil | 120.72 \$ |
| Peinture Jacques Drouin inc. | 238.13 \$ |
| Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval | 301.65 \$ |
| Plongée Capitale | 2 964.74 \$ |
| Prestige du Monogramme | 2 515.08 \$ |
| Qualinet Environnement inc. | 2 493.93 \$ |
| Québec Hydraulique J.L. | 76.80 \$ |
| Québec Multiplants | 669.28 \$ |
| R.M. Leduc & Cie | 828.77 \$ |
| Randstad Canada | 5 748.75 \$ |
| Receveur général du Canada | 14 217.80 \$ |
| Références Systèmes inc. | 1 328.24 \$ |
| Régulvar | 1 003.59 \$ |
| Remorquage Larouche | 1 149.76 \$ |
| Remorquage S.P.I. | 74.73 \$ |
| Renaud-Bray | 182.33 \$ |



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

| Sommaire des effets présentés au conseil | |
|--|----------------------|
| Richard & Cie | 2 917.39 \$ |
| Richer Boulet Inc | 668.74 \$ |
| Rona | 426.38 \$ |
| Sancovac 2000 inc. | 2 069.55 \$ |
| Sandra Gariépy | 14.25 \$ |
| SaniOrléans inc. | 22 953.65 \$ |
| SCFP | 9 982.10 \$ |
| SEAO -Constructo | 1 338.31 \$ |
| Seon U Kim | 55.00 \$ |
| Service d'arbres G.P. | 450.00 \$ |
| SNQ de la Capitale (FN) | 147.74 \$ |
| Société protectrice des animaux de Québec | (163.36) \$ |
| Société québécoise d'information juridique | 45.59 \$ |
| Stéphanie Blouin | 160.00 \$ |
| TELUQ | 196.00 \$ |
| Terrassement GMC inc. | 3 857.41 \$ |
| Toshiba Solution d'affaires | 42.40 \$ |
| Transcontinental Media S.E.N.C. | 482.90 \$ |
| TransDiff Inc | 1 293.34 \$ |
| Transport scolaire La Québécoise | 603.63 \$ |
| UniFirst Canada Ltd | 504.95 \$ |
| Union des municipalités du Québec | 11 586.11 \$ |
| Vallière Excavation enr. | 250.08 \$ |
| Ville de Québec | 48 760.01 \$ |
| Vortex | 538.08 \$ |
| Wal mart Beauport | 387.25 \$ |
| Wolseley | 680.26 \$ |
| Xerox Canada | 453.14 \$ |
| Yves Lefebvre Arpenteur Géomètre | 1 641.26 \$ |
| Total des effets présentés (1.1 juillet 2016) | 438 700.00 \$ |

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

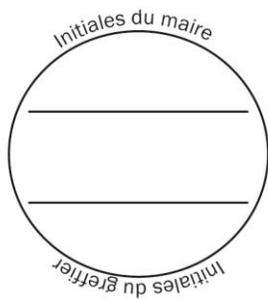
**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**5. 241-07-16 SUIVI
Suivi des correspondances**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 242-07-16 Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Âge d'or
- Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- Action Sentiers Lavallois

- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

DÉPÔT

7. 243-07-16 **Dépôt de la liste des immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées**

Conformément à l'article 511 LCV, la trésorière, Mme Jessie Fradette, dépose la liste des immeubles pour lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie.

AVIS DE MOTION

8. 244-07-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration afin de modifier la clause de taxation en fonction du nombre d'unités et non de la superficie.

9. 245-07-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 625-11 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration, phase 2**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 611-15 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration, phase 2 afin de modifier la clause de taxation en fonction du nombre d'unités et non de la superficie.

10. 246-07-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement établissant la tarification des différents services offerts par la Ville**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Alain Dufresne donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant et établissant la tarification des différents services offerts par la Ville afin d'isoler dans un seul règlement distinct la tarification des services de la Ville.

RÈGLEMENTS

11. 247-07-16 **Adoption du Règlement 783-16 – Règlement établissant la tarification des différents services offerts par le Service de la sécurité publique**

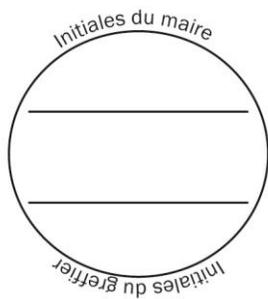
Considérant qu'il y a lieu de statuer sur les frais reliés au déplacement du Service de la sécurité publique autrement que dans le cadre prévu, c'est-à-dire, en situation d'urgence ou en mesure de prévention;

Considérant que le conseil municipal peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Ville;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2016;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance,

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 11 juillet 2016 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 783-16 – *Règlement établissant la tarification des différents services offerts par le Service de la sécurité publique;*
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 248-07-16

Adoption du Règlement 784-16 – Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04, relativement à l'ajout de la classe « chalet » dans les zones RF-15, RF-16 et RF-17

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage de la Ville*, afin de permettre l'usage « chalet » dans les zones RF-15, RF-16 et RF-17;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement 778 16 – *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*, le 9 mai 2016, y édictant les dispositions du présent règlement;

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 24 mai 2016, à 19 h, à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et durant laquelle les dispositions dudit règlement ont été présentées;

Considérant que le conseil municipal souhaite scinder le premier projet de Règlement 778-16, afin d'adopter les dispositions du Règlement 784-16 distinctement;

Considérant que le second projet de Règlement 784-16 a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 juin 2016;

Considérant qu'aucune demande de référendum n'a été déposée au bureau de la greffière dans les délais requis;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et dès le début de celle-ci, conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement et sa portée :

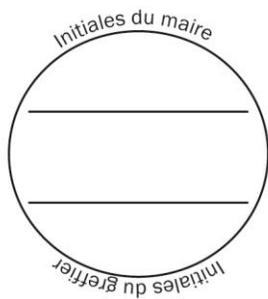
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 784-16 – *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04, relativement à l'ajout de la classe « chalet » dans les zones RF-15, RF-16 et RF-17;*
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

13. 249-07-16

N° de résolution ou annotations

Adoption du Règlement 786-16 – Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 716-14

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier la réglementation concernant les nuisances pour y inclure, notamment, des dispositions relatives à la lutte contre le tabac;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2016;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance,

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 11 juillet 2016 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le second projet de Règlement 786-16 – *Règlement concernant les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 716-14*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 250-07-16

TRÉSORERIE

Virement budgétaire # 6

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

| Postes comptables | Description des dépenses affectées | Virement budgétaire proposé - surplus (besoin) |
|-------------------|--|--|
| 01-211-11-001 | Taxes résiduelles | 22 749 \$ |
| 01-234-40-100 | Raccordement aqueduc et égout | (20 516 \$) |
| 01-234-31-200 | Coupe, réparation et perçage de bordure de béton | (2 233 \$) |
| Total | | 0 \$ |

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

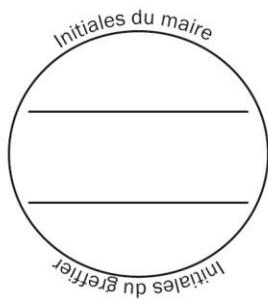
15. 251-07-16

Transfert du Fonds de roulement

Considérant que la Ville a procédé à des demandes de prix pour l'acquisition d'un coffre en acier inoxydable pour la boîte de rangement du camion Ford F-150 et pour l'élaboration du plan directeur des réseaux phase 1;

Considérant qu'il s'agit de dépenses en investissement qui doivent être comptabilisées au Programme triennal d'immobilisations (PTI) :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 8 000 \$ à partir du Fonds de roulement, pour financer les coûts associés à l'acquisition d'un coffre en acier inoxydable pour la boîte de rangement du camion Ford F-150 et pour les honoraires reliés à l'élaboration du plan directeur des réseaux phase 1, remboursable sur trois (3) ans;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 252-07-16

Transfert du Fonds de parc et terrain de jeux

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructure du gouvernement fédéral;

Considérant que le dépôt de cette demande exige une planification conceptuelle;

Considérant l'offre de service de Aecom à cet effet, pour un montant avant taxes de 9 950 \$;

Considérant que ce financement de projet provient de la réserve financière Fonds de parc et terrain de jeux :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 10 500 \$ à partir de la réserve Fonds de parc et terrain de jeux;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 253-07-16

Demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Exercice 2016-2017

Considérant qu'un montant de 35 473 \$ est accordé à la Ville dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour la durée de l'exercice financier 2015-2016;

Considérant que la Ville a fait des travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur une distance 1 000 mètres sur l'avenue Sainte-Brigitte Nord et que ces frais sont couverts par la PAARRM.

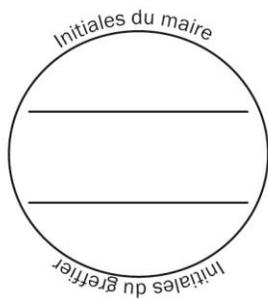
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 35 473 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

18. 254-07-16

N° de résolution ou annotations

Autorisation de vente des immeubles à l'enchère publique (défaut de paiement de taxes)

Considérant l'article 512 LCV stipulant que le conseil municipal peut autoriser la greffière à vendre à l'enchère publique les immeubles pour lesquels les taxes n'ont pas été payées en tout ou en partie :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la greffière à procéder à la vente à l'enchère publique des immeubles pour lesquels les taxes de 2013, 2014 et 2015 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, conformément aux dispositions de la Loi;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

19. 255-07-16

APPROVISIONNEMENT

Adjudication de contrat à Hewitt Équipement pour l'achat d'une rétrocaveuse

Considérant que la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public SBDL2016-04 le 7 juin 2016 pour l'acquisition d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics, conformément à la Résolution 048-02-16;

Considérant que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions le 22 juin 2016;

Considérant les prix soumis par les entreprises et la conformité de celles-ci :

| | Acquisition | | Vente | |
|-------------------|-----------------|--------------|---------------|------------|
| | Modèle | Coût d'achat | Prix de vente | Total |
| Hewitt Équipement | CAT 430 F2 | 150 300 \$ | 26 000 \$ | 124 300 \$ |
| Longus Équipement | Case 590SN | 154 262 \$ | 28 000 \$ | 126 262 \$ |
| Sigma | John Deere 410L | 168 900 \$ | 26 000 \$ | 142 900 \$ |

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Hewitt Équipement pour l'acquisition d'une rétrocaveuse CAT 430 F2, pour un montant d'achat de 150 300 \$, avant les taxes applicables;
- De procéder à la vente de notre rétrocaveuse usagée au montant de 26 000 \$, avant les taxes applicables, à Hewitt Équipement;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 256-07-16

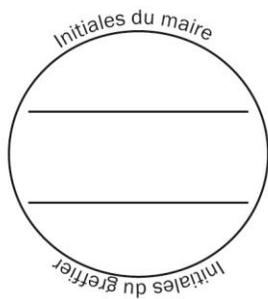
Adjudication de contrat à Cam-Concept pour l'acquisition d'une remorque de type Hook-lift

Considérant que la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation INV2016- 05 le 13 mai 2016 pour l'acquisition d'une remorque de type Hook-lift pour le Service de sécurité publique, conformément à la Résolution 048-02-16;

Considérant que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions le 30 mai 2016;

Considérant le prix soumis et la conformité de celle-ci :

| Soumissionnaires | Coût avant taxes |
|-----------------------------------|------------------|
| Cam-Concept | 31 020,00 \$ |
| Carrossier Rive-Sud | - \$ |
| Durabac | - \$ |
| Équipement Twin inc. | - \$ |
| Remorques multifonctions JYB inc. | - \$ |



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de la sécurité publique et de la coordonnatrice aux approvisionnements :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à Cam-Concept pour l'acquisition d'une remorque de type Hook-lift, tel que décrite au devis INV2016-05 pour un montant de 31 020 \$, avant les taxes applicables;
- Que cette dépense soit payable à même le Règlement d'emprunt 769-16 - *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur 10 ans;*
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 257-07-16

Adjudication de contrat à GPLC Arpenteurs pour les services professionnels pour des arpenteurs-géomètres

Considérant que la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public SBDL2016-05 le 17 juin 2016 pour des services professionnels pour des arpenteurs-géomètres, conformément à la Résolution 218-06-16;

Considérant les soumissions reçues à la date limite du 5 juillet 2016;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions en fonction des critères adoptés par la Résolution 221-06-16;

Considérant les résultats suivants obtenus et la conformité des soumissions :

| Soumissionnaires | Coût avant taxes | Rang |
|------------------|------------------|------|
| GPLC Arpenteurs | 32 940 \$ | 1 |
| XYZ Civitas | 56 065 \$ | 2 |
| WSP | 60 800 \$ | 3 |
| Géolocation | 118 200 \$ | 4 |

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des services professionnels pour arpenteurs-géomètres à GPLC Arpenteurs, pour un montant de 32 940 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis SBDL2106-05;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

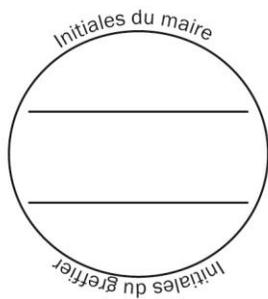
22. 258-07-16

Demande de dérogation mineure – 91, rue Zurich

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0008 déposée le 13 juin 2016;

Considérant que cette demande vise à autoriser un empiètement de la galerie de 1,62 mètre de plus que la norme d'empiètement déjà permise de 2 mètres dans la marge de recul avant, tel qu'indiqué à l'article 9.1 du Règlement 455-04-*Règlement de zonage* et ses amendements;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que l'application de la réglementation applicable ne cause pas un préjudice sérieux au propriétaire;

N° de résolution ou annotations

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 21 mai 2016, conditionnellement à :

1. Que l'escalier actuel d'une largeur de 1,62 mètre soit modifié pour atteindre 1,34 mètre de largeur, comme indiqué sur le croquis soumis, et qu'il puisse bénéficier d'un empiètement supplémentaire de 1,62 mètre;
2. La galerie devra être modifiée afin de respecter les normes en vigueur, c'est-à-dire d'avoir un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge de recul avant tel qu'indiqué à l'article 9.1 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, et ses amendements :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0008 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 21 mai 2016 à condition que :
 1. Que l'escalier actuel d'une largeur de 1,62 mètre soit modifié pour atteindre 1,34 mètre de largeur, comme indiqué sur le croquis soumis, et qu'il puisse bénéficier d'un empiètement supplémentaire de 1,62 mètre;
 2. La galerie devra être modifiée afin de respecter les normes en vigueur, c'est-à-dire d'avoir un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge de recul avant tel qu'indiqué à l'article 9.1 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*, et ses amendements :
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 259-07-16 Demande de dérogation mineure – 170, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0011 déposée le 13 juin 2016, dans le but de rendre réputées conformes la superficie et les dimensions du terrain vacant situé au 170, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que cette demande vise à autoriser une largeur avant du lot à 19,52 mètres au lieu de 70 mètres, une largeur à la rive de 19,52 mètres au lieu de 20 mètres et une superficie totale de 965 mètres carrés au lieu de 2 000 mètres carrés, tel qu'exigés à l'article 5.2.2 du Règlement 456-04 - *Règlement de lotissement* et ses amendements;

Considérant que le demandeur (propriétaire) a déposé tous les plans et documents nécessaires à l'étude de la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'application de la réglementation applicable cause un préjudice sérieux au propriétaire;

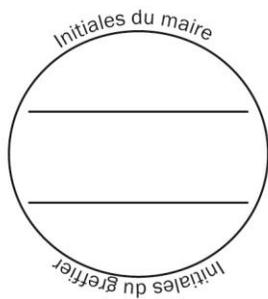
Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la présente demande déroge à trois normes et qu'elle n'est pas mineure;

Considérant la recommandation défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 21 juin 2016 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro 2016-0011 puisqu'il ne s'agit pas d'une situation mineure, le projet dérogeant à trois normes du Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement* et ses amendements;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 260-07-16

Demande de PIIA – 251-253, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant la demande de PIIA 2016-013 déposé le 13 juin 2016;

Considérant que le requérant souhaite installer une enseigne sur poteau situé en zone mixte (M-5), et qu'il est assujéti aux normes relatives aux enseignes situées dans les zones autres qu'habitation, soit les articles 9.1 et suivants du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande ne respecte pas en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 21 juin dernier, afin d'autoriser la pose de l'enseigne sur poteau dans une zone autre qu'habitation, conditionnellement à ce que le fond de l'enseigne ne soit pas blanc et que ses couleurs s'harmonisent avec l'enseigne adjacente, le tout conformément aux documents soumis :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2016-0013 afin d'autoriser la pose d'une enseigne sur poteau dans une zone autre qu'habitation, conditionnellement à ce que le fond de l'enseigne ne soit pas blanc et que ses couleurs s'harmonisent avec l'enseigne adjacente et qu'une demande de permis soit déposée pour l'enseigne à plat sur ledit bâtiment;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

M. le conseiller Alain Dufresne s'abstient de voter en raison de son intérêt pécuniaire sur l'immeuble visé.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 261-07-16

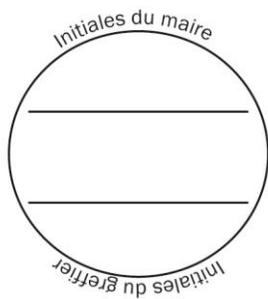
Demande de PIIA – 443, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du certificat d'autorisation;

Considérant la demande de PIIA 2016-012 déposé le 13 juin 2016;

Considérant que le requérant souhaite installer une enseigne sur poteau et à plat, dans une zone mixte (M-5), et qu'il est assujéti aux normes relatives aux enseignes situées dans les zones autres qu'habitation, soit les articles 9.1 et suivants du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la demande ne respecte pas en tout point les objectifs et critères du PIIA;

N° de résolution ou annotations

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 21 juin, afin d'autoriser la pose de l'enseigne sur poteau dans une zone autre qu'habitation, conditionnellement à ce que les couleurs soient inversées (lettrage et pas de fond blanc), à ce que l'on tente de reprendre les couleurs du bâtiment et qu'aucun éclairage ne soit présent pour l'enseigne à plat sur le bâtiment :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2016-0012 afin d'autoriser la pose de l'enseigne sur poteau dans une zone autre qu'habitation, conditionnellement à ce que les couleurs soient inversées (lettrage et pas de fond blanc), à ce que l'on tente de reprendre les couleurs du bâtiment et qu'aucun éclairage ne soit présent pour l'enseigne à plat sur le bâtiment;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 262-07-16

Demande de PIIA – 1025, avenue Sainte-Brigitte

Considérant la demande de PIIA 2016-016 déposé le 13 juin;

Considérant que le demandeur souhaite se construire dans une zone de contraintes visuelles assujettie aux normes relatives au chapitre 4 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 21 juin 2016 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles, le tout conformément aux plans et devis soumis par Yves Lefebvre, *arpenteur-géomètre*:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser la demande de PIIA 2016-0016 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles, le tout conformément aux plans et devis soumis par Yves Lefebvre, *arpenteur-géomètre*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

27. 263-07-16

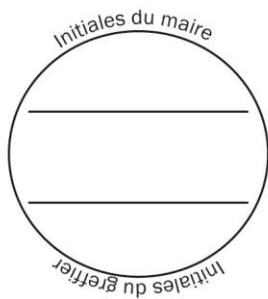
Directive de paiement N° 3 – Construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs

Considérant que les travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont commencé au printemps dernier;

Considérant la directive de paiement N° 3 transmise le 28 juin 2016;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte de la firme mandatée au projet, M. Jocelyn Boilard, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De procéder au paiement de la facture 35692 au montant de 188 871,69 \$, incluant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le poste comptable 23-080-12-722, projet N° 002-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 264-07-16

Directive de paiement N° 5 – Intersection Monardes-Saphirs

Considérant que les travaux de l'intersection Monardes-Saphirs ont commencé à l'automne 2015;

Considérant que le décompte N° 5 comprend les travaux réalisés jusqu'au 31 mai 2016, pour un montant de 387 262,76 \$, avant taxes applicables, et que ce montant comprend la retenue contractuelle de 10%;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur au dossier pour libérer ce montant:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De verser le montant de 387 262,76 \$, avant taxes applicables, à Charles-Auguste-Fortier inc. et de prendre les fonds à même les Règlements d'emprunt 633-11 et 746-15;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

29. 265-07-16

Nomination des membres du Comité consultatif des arts, de la culture et du patrimoine (CCACP)

Considérant que Mme Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque, membre du Comité consultatif des arts, de la culture et du patrimoine (CCACP), est en congé de maternité;

Considérant que deux autres postes sont vacants et qu'il convient de les combler :

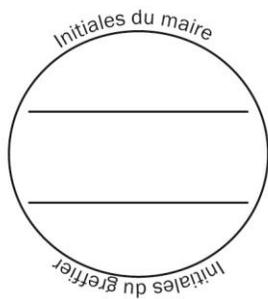
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer la coordonnatrice à la vie communautaire et responsable de la bibliothèque comme membre représentant la Ville sur le Comité consultatif des arts, de la culture et du patrimoine (CCACP);
- De lancer un appel de candidatures afin de pourvoir aux deux autres postes vacants dudit comité;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



30. 266-07-16

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

RESSOURCES HUMAINES

Confirmation d'embauche de quatre (4) pompiers premiers-répondants, temps partiel

Considérant la Résolution 230-06-15 procédant à l'embauche des quatre (4) pompiers premiers répondants suivants :

- Jonathan Mathieu;
- Martin Lemieux;
- Maxime Paquette;
- Olivier Lapointe.

Considérant les articles 32 à 36 du contrat de travail traitant des conditions de travail des pompiers premiers répondants, à temps partiel;

Considérant que la période de probation prévue au contrat de travail traitant des conditions de travail des pompiers premiers répondants à temps partiel est écoulée;

Considérant la recommandation favorable du directeur par intérim du Service de la sécurité publique et de la directrice générale adjointe :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De confirmer l'embauche des pompiers premiers répondants à temps partiel suivants:
 - Jonathan Mathieu;
 - Martin Lemieux;
 - Maxime Paquette;
 - Olivier Lapointe.
- D'appliquer les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des pompiers premiers répondants à temps partiel (PPRPA-01-12) qui leur sont attribuables ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 267-07-16

Nomination de Mme Julie Pellerin au statut d'employé régulier à titre d'inspectrice en bâtiment

Considérant que Mme Julie Pellerin a été embauchée comme inspectrice en bâtiment contractuelle en octobre 2015 afin de remplacer un congé de maternité;

Considérant que le contrat de Mme Pellerin a été prolongé;

Considérant que, depuis son entrée en poste, Mme Julie Pellerin a su démontrer de nombreuses qualités tant dans son travail d'inspectrice qu'au service citoyen;

Considérant que le Service a mis en place un programme d'inspections et de suivi des installations septiques;

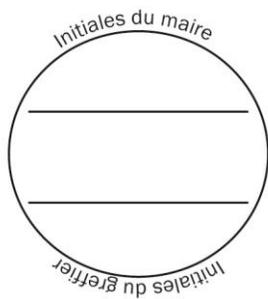
Considérant que l'évaluation de contribution de Mme Julie Pellerin qui est plus que satisfaisante;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu, et du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer Mme Julie Pellerin au statut d'employé régulier à titre d'inspectrice en bâtiment suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- De reconnaître trois (3) mois de travail aux fins du calcul de la période de probation;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 268-07-16 **Embauche de M. Nathan Johnson, poste étudiant pour la période estivale, dans le cadre du Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec, « Un pont vers demain »**

Considérant que la Résolution 111-01-16 confirmant la participation de la Ville au programme un Pont vers demain afin de permettre à un jeune placé en centre jeunesse de vivre une expérience de travail positive et ainsi favoriser une meilleure intégration sociale;

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant la recommandation favorable du directeur général et de la directrice générale adjointe:

Considérant son entrée en poste en date du 27 juin 2016 ;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Nathan Johnson au poste d'étudiant, pour la période estivale, dans le cadre du Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec, « Un pont vers demain », conformément aux modalités convenues dans la lettre d'entente le concernant;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

33. 269-07-16 **Modification au calendrier des séances**

Considérant la Résolution 273-08-15 concernant le calendrier des séances du conseil municipal 2016;

Considérant que le conseil municipal souhaite modifier le lieu de la séance du mois d'août :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De modifier le calendrier des séances afin de tenir la séance du 22 août 2016 au Parc les Fleurs du Golf, situé au 126, rue des Monardes, à 19 h;
- De procéder à l'affichage de cette modification conformément à la loi;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

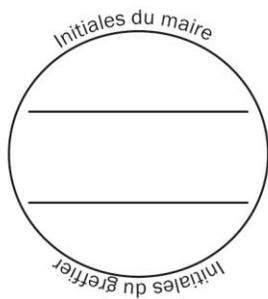
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

34. 270-07-16 **Période de questions**

À 19 h 28, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

La période de questions s'est terminée à 19 h 33.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

N° de résolution ou annotations

35. 271-07-16

DISPOSITIONS FINALES

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 33.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.